UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES LETTRES

Immatriculation
N° : .....
Tél. : .....
Portable : .....
E-mail : .....

Nom, prénoms : .....
A d r e s s e : .....
.....
.....

Genève, le .....

demande à être mis(e) au bénéfice d'un

CONGÉ (Etudes de BA ou MA) : 2 semestres consécutifs au maximum

au(x) **semestre d'automne 2 0 . .** et/ou **semestre de printemps 2 0 . .**

pour cause de maladie ou de maternité, de service militaire, de départ temporaire, d'activité professionnelle temporaire, ou pour tout autre motif dûment justifié...
(prière de remplir avec précision le motif et de joindre les justificatifs) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

BA : 3 semestres de congé au maximum / MA : 2 semestres de congé au maximum.
Le congé n'est pas accordé au cours de la première année de la filière BA.
Le semestre de congé ne sera pas compté dans la durée tolérée des études.

L'étudiant en congé
- n'est pas autorisé à s'inscrire à la session d'examens qui suit *(les sessions de juin et septembre font partie du semestre de printemps !);*
- ne paie que les taxes fixes de 65 frs;
- est automatiquement réinscrit sous le même règlement à la fin du congé.

Décision du Vice-doyen : congé accepté ☐ congé refusé ☐

Date : ..... Signature : .....

Copie pour information envoyée : ..... enregistrée le : ..... /.....

Copie pour l'administration centrale : .....

Cette demande dûment remplie doit être déposée au Service des étudiants de la Faculté des lettres
au plus tard le 15 août pour le semestre d'automne et le 15 janvier pour le semestre de printemps